



Les Sources de la Touvre (16) le 31 mai 2019. Photo : F. Montigny – ARB NA

PLUVIOMETRIE

/ p.3

Des pluies sectorielles et des cumuls mensuels inférieurs aux normales

EAUX SOUTERRAINES

/ p.5

71,3% des piézomètres avec un niveau inférieur à la moyenne

MILIEUX AQUATIQUES

/ p.13

82 % des stations présentent un « écoulement visible acceptable »

MESURES DE RESTRICTION

/ p.15

De nouveaux bassins soumis à restriction

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Mai 2019

Bulletin n°165

-
Mai 2019

03
02

ÉDIT'EAU

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1er janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre, etc. En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

En mai, les cumuls mensuels de pluies sont inférieurs aux normales de saison dans l'ensemble, avec des déficits plus marqués sur l'ouest. Ces pluies ont été rarement efficaces et n'ont pas permis d'atténuer la vidange naturelle des ressources en eau, qui semble déjà quelque peu précoce cette année.

Au 31 mai, la situation des nappes souterraines reste encore tendue : 71,3% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne interannuelle, ce qui constitue la 5^e situation la plus défavorable de ces dix-neuf dernières années à la même période.

La tendance générale des débits des cours d'eau est également à la baisse courant mai, même s'il y a pu y avoir des hausses ponctuelles sur certains secteurs, suivant les pluies, parfois orageuses. Les débits moyens mensuels restent cependant inférieurs aux moyennes interannuelles pour la totalité des cours d'eau suivis.

Les quatre grands barrages-réservoirs du territoire restent presque intégralement remplis à fin mai, avec des taux de remplissage un peu moins élevés en Charente.

Les 1^{ères} mesures de restriction de l'irrigation prises courant avril se sont maintenues dans l'ensemble en mai et de nouvelles zones de gestion sont passées en alerte de printemps courant du mois. Ainsi, au 31 mai, une quinzaine de sous-bassins sont soumis à restrictions.

Sommaire

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE	/ p.3
SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE	/ p.5
DEBITS DES COURS D'EAU	/ p.8
LES BARRAGES-RÉSERVOIRS	/ p.12
L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	/ p.13
LES MESURES DE RESTRICTION	/ p.15
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	/ p.17

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, l'Observatoire de l'Environnement de Vendée, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'AFB Nouvelle-Aquitaine.

**Agence Régionale
de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE

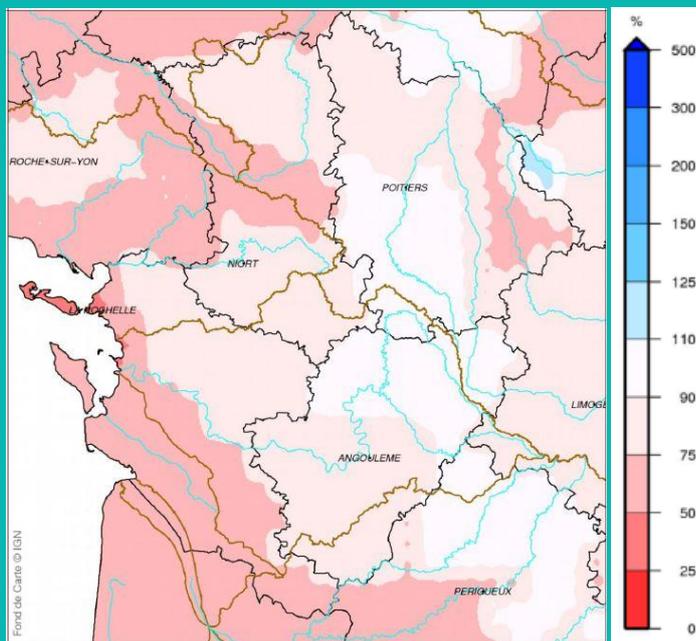
Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Bulletin mensuel de mai 2019 édité le 4 juin 2019.



Pluviométrie du mois de mai 2019

Les cumuls pluviométriques, généralement compris entre 50 et 100 mm, sont inférieurs aux normales de saison dans l'ensemble.

Les déficits sont plus marqués sur l'ouest, où ils varient de -25 à -60 % en Charente-Maritime et de -25 à -40 % dans les Deux-Sèvres. Plus à l'est, les cumuls se rapprochent des normales ou présentent des déficits de -25 à -30 %.



Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations de mai 2019

Cumuls d'avril et mai 2019

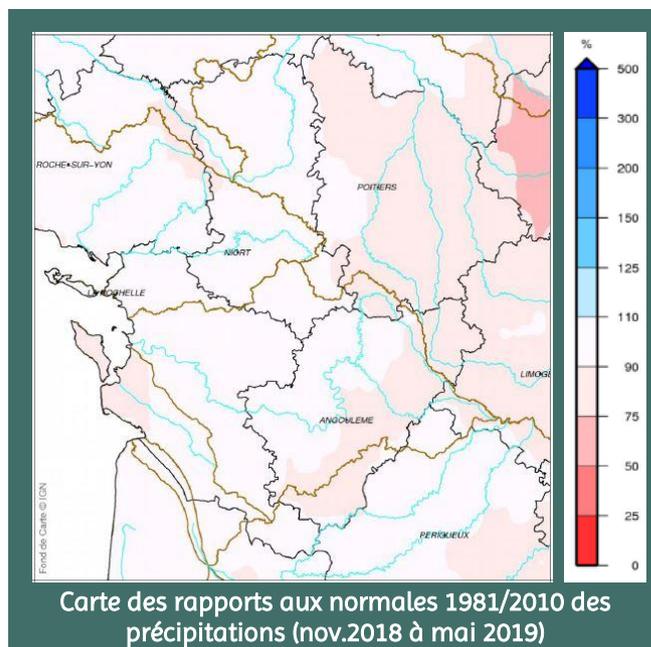
Les cumuls pluviométriques de mai 2019 sont tous inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles respectives à Niort (-23%), Poitiers (-14%), et Cognac (-11%) et nettement inférieurs à La Rochelle (-60%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
AVRIL	MAI	AVRIL	MAI	AVRIL	MAI	AVRIL	MAI
59,9	57,7	56,8	22,8	72,9	53,8	41,8	53,7
(71)	(65,1)	(63,9)	(56,4)	(71,3)	(69,9)	(56,1)	(62,6)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1981-2010) sont écrits entre parenthèses (en mm).

Pluviométrie cumulée de novembre 2018 à mai 2019

Après deux mois arrosés, la fin de l'hiver et le printemps sont plus secs que d'habitude sur le Poitou-Charentes. De ce fait, les précipitations cumulées de novembre 2018 à mai 2019 présentent un déficit de l'ordre de 10% en général, déficit qui atteint 20% sur l'est de la Vienne.

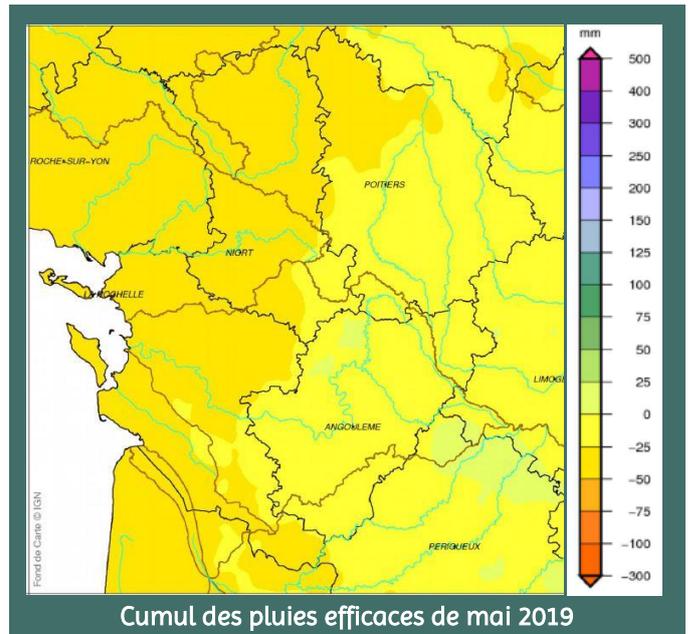


Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations (nov.2018 à mai 2019)

Pluies efficaces

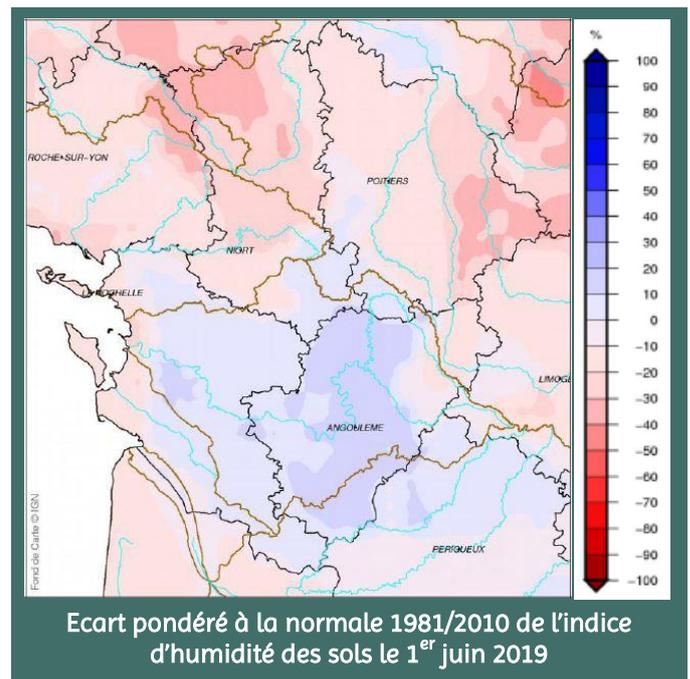
Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

Les quantités de pluies reçues n'ont été efficaces que ponctuellement dans le nord-ouest de la Charente. Ailleurs **les cumuls sont négatifs** et s'échelonnent de -10 à -40 mm d'est en ouest.



Humidité dans les sols superficiels

Au 1^{er} juin 2019, l'humidité des sols est **légèrement supérieure à la normale en Charente-Maritime (entre 0 et +10% le plus souvent)**, mais le littoral enregistre des déficits de 10/20%. **En Charente, l'excès d'humidité est généralement compris entre 10 et 20%**. Plus au nord, les déficits d'humidité varient de 10 à 40% (du sud vers le nord dans les Deux-Sèvres et de l'ouest vers l'est dans la Vienne).



Pour en savoir plus ...

<http://france.meteofrance.com>

Consultez le suivi hydrologique mensuel national de Météo France :
Rubrique Climat > Bilans Climatiques



SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE

Sources : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes, Département de la Vendée ; traitement ARB NA
Bulletin : http://www.piezo-poitou-charentes.org/bulletins/SyntheseRegion_20190531.pdf



Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

La recharge automnale/hivernale 2018/2019 des nappes d'eau souterraine n'a pas été satisfaisante faute de précipitations hivernales régulières et conséquentes. La phase de recharge déjà ralentie en mars, tend à prendre fin en avril, et à la veille de la période d'étiage, environ 3/4 des piézomètres indiquent des niveaux inférieurs à la moyenne interannuelle (au 30 avril)

En mai, la phase de vidange se poursuit : 101 stations (88%) indiquent une baisse de niveau par rapport au mois précédent et 16 présentent une hausse. **Au 31 mai 2019, 82 piézomètres présentent un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit 71,3% du parc tous types de nappes confondus** (contre 75,9% fin avril). 28,7% des piézomètres indiquent des niveaux proches ou supérieurs à la moyenne, contre 24,1% ≥ moyenne fin avril.

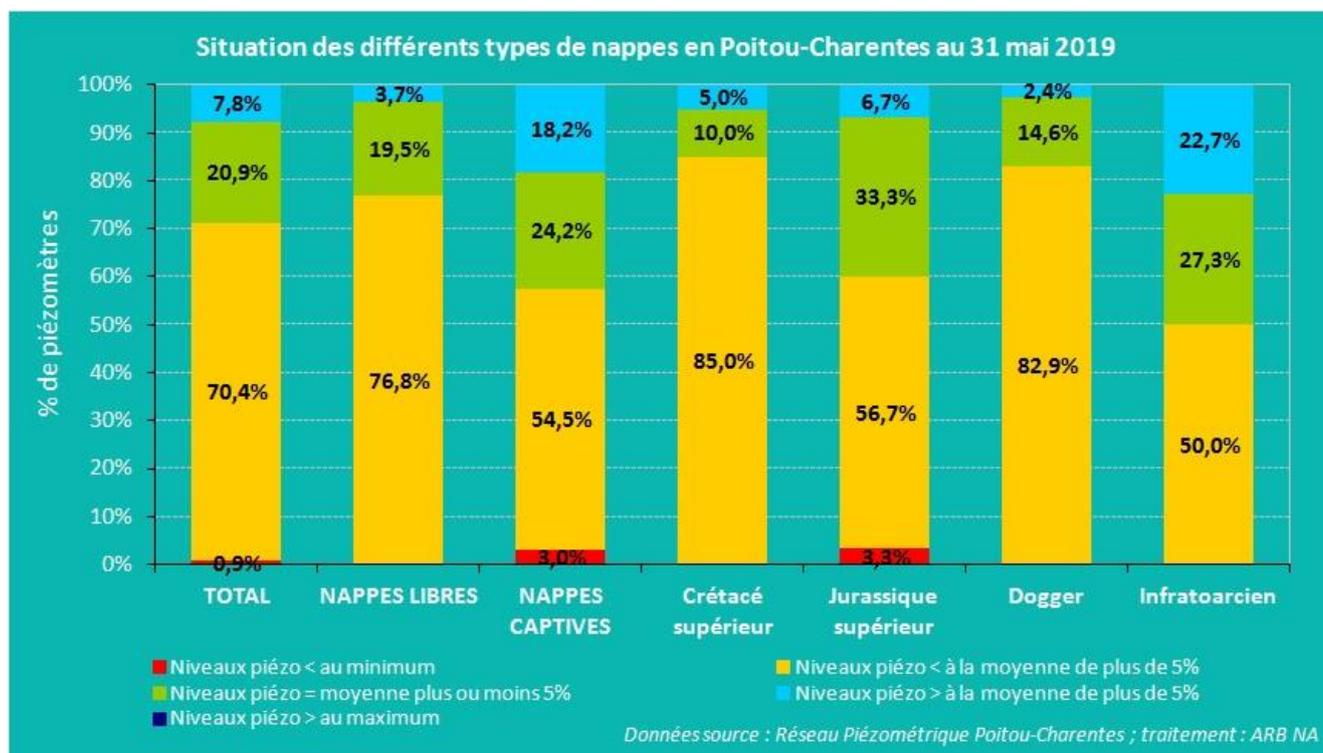
Synthèse par type de nappe au 31 mai

Pour les nappes libres :

23,2% des piézomètres affichent un niveau **proche ou supérieur à leur moyenne** (18,3% fin avril), dont 19,5% avec un niveau proche ; **63 piézomètres** présentent un niveau inférieur à la moyenne (76,8%, contre 81,7% fin avril).

Pour les nappes captives :

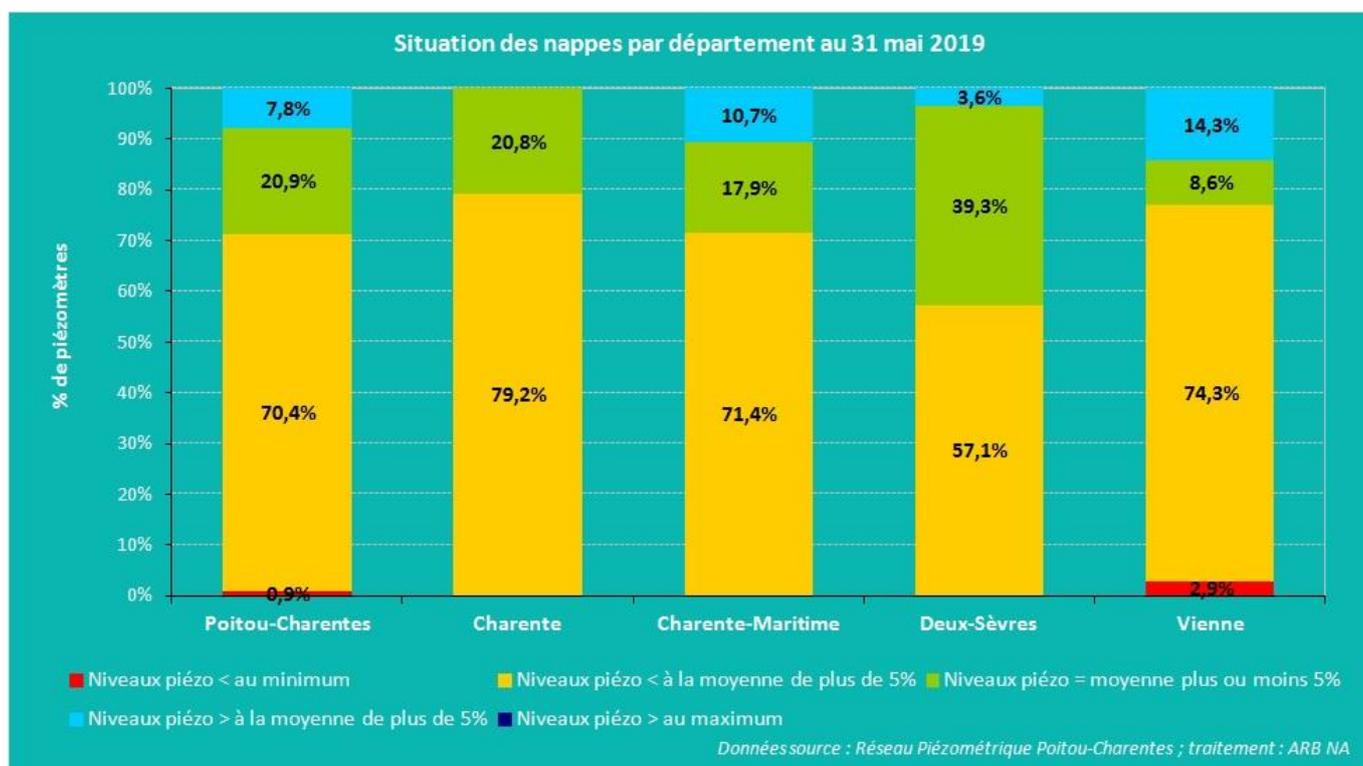
42,4% des piézomètres affichent un niveau **proche ou supérieur à leur moyenne** (38,2% fin avril), dont 24,2% avec un niveau proche ; **19 piézomètres** présentent un niveau inférieur à la moyenne (57,6%, contre 61,8% fin avril).



Synthèse par département

La situation s'est légèrement améliorée entre fin avril et fin mai, dans chaque département.

- En **Charente** : 19 piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (79,2% contre 84,6% fin avril). 20,8% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (15,4 % fin avril).
- En **Charente-Maritime** : 71,4% des piézomètres présentent un niveau inférieur à leur moyenne (contre 75% fin avril). 28,6% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (25% fin avril), dont 10,7% avec un niveau supérieur (comme fin avril).
- En **Deux-Sèvres** : 57,1% des stations indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (contre 63% fin avril). 42,9% des piézomètres ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (37% fin avril).
- En **Vienne** : 77,1% des piézomètres montrent un niveau inférieur à leur moyenne (contre 80% fin avril), dont 2,9% inférieurs au minimum. 22,9% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (20% fin avril), dont 14,3% avec un niveau supérieur (contre 11,4% fin avril).



Secteur Sud Vendée du Marais Poitevin

Source : Observatoire de l'Environnement en Vendée

Le bulletin de suivi du niveau des nappes en Vendée n'est plus disponible, néanmoins les données (mises à jour quotidiennement) sont toujours consultables et téléchargeables pour chaque station de mesure.



Pour en savoir plus ...

<http://observatoire-eau.vendee.fr/>

Consultez le site de l'Observatoire de l'Environnement en Vendée pour suivre les ressources en eau du secteur Sud Vendée du Marais Poitevin

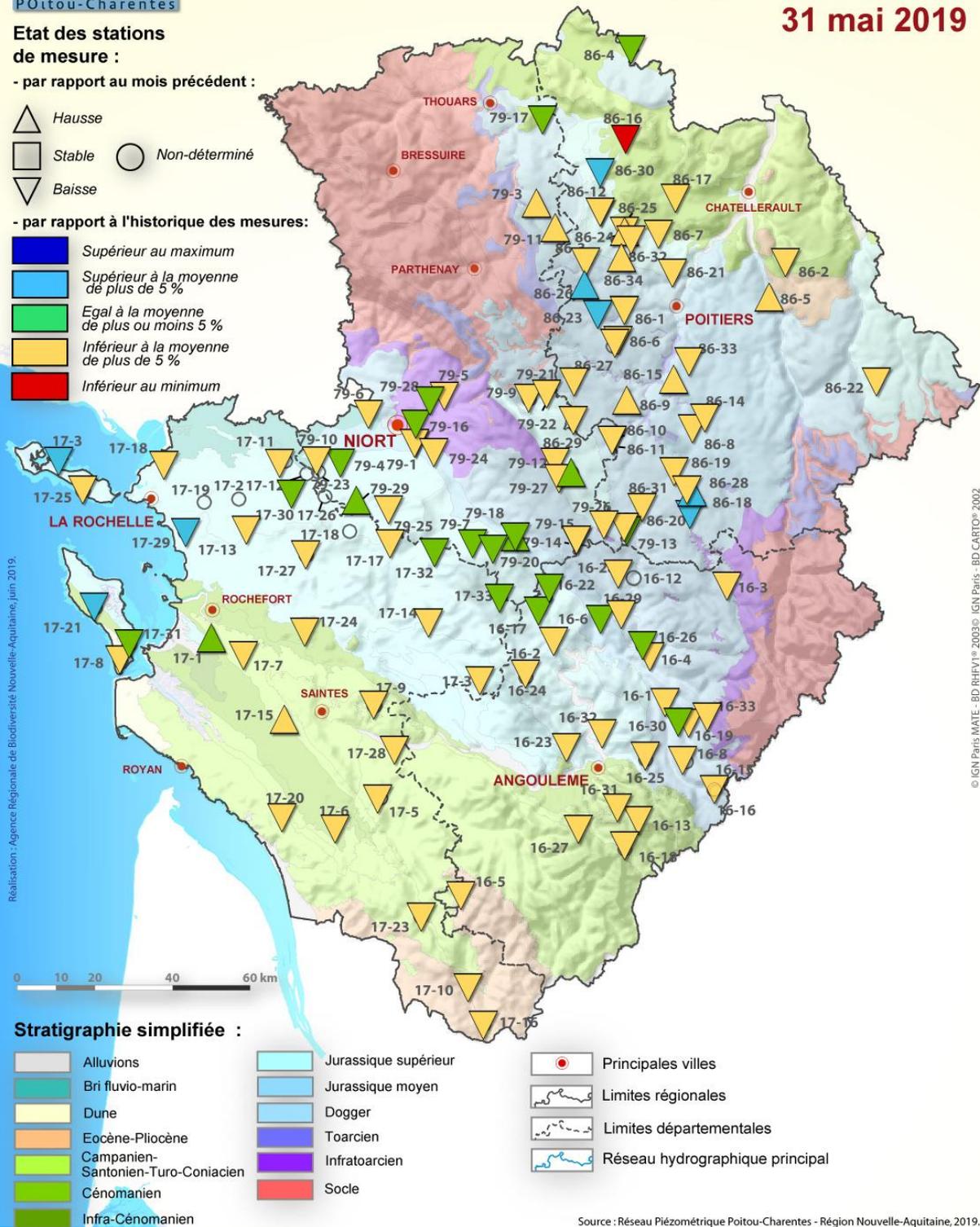
Etat des stations de mesure :

- par rapport au mois précédent :

- ▲ Hausse
- ◻ Stable
- Non-déterminé
- ▼ Baisse

- par rapport à l'historique des mesures:

- Supérieur au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur au minimum



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 31 mai 2019



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes



DEBITS DES COURS D'EAU

Sources : Banque HYDRO, DREAL Nouvelle-Aquitaine (Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique) et Pays de la Loire



Le tableau suivant permet de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (35 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé, sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

La situation

Bien que la tendance générale soit à la baisse, les débits ont été soumis à des fluctuations importantes localement, en lien avec l'évolution des pluies, parfois orageuses.

Les débits moyens mensuels sont inférieurs aux moyennes interannuelles pour la totalité des cours d'eau suivis, avec des déficits parfois importants (-50 à -80%) observés sur 40% des stations (sur certaines des bassins Charente et Dronne notamment, mais aussi sur le secteur aval Vienne et certains de ses affluents).

Synthèse par station

Bassin / secteur	Cours d'eau	Localisation de la station de suivi	Période de référence	Débits moyen (m ³ /s)		% par rapport à la moyenne
				Mai interannuel	Mai 2019	
Vienne amont	Vienne	Étagnac (16)	1969-2018	73,00	38,23	52,4%
Vienne aval	Vienne	Lussac-les-Châteaux (86)	1985-2018	82,50	52,90	64,1%
	Vienne	Ingrandes (86)	1918-2018	119,00	67,58	56,8%
	Veude	Lémeré (37)	1997-2018	1,41	0,70	49,7%
Gartempe	Gartempe	Vicq-sur-Gartempe (86)	2007-2018	37,70	14,15	37,5%
Creuse	Creuse	Leugny (86)	1964-2018	85,70	32,16	37,5%
Clain	Vonne	Cloué (86)	1969-2018	2,29	1,37	60,0%
	Boivre	Vouneuil-sous-Biard (86)	1987-2018	0,75	0,40	52,7%
	Clain	Poitiers (86)	1988-2018	12,00	6,84	57,0%
	Clain	Dissay (86)	1965-2018	20,20	9,01	44,6%
Thouet	Thouaret	Luzay (79)	1971-2018	1,08	0,663	61,4%
	Argenton	Massais (79)	1969-2018	2,54	1,41	55,6%
	Dive du Nord	Pouançay (86)	1967-2018	2,60	1,81	69,4%
	Thouet	Montreuil-Bellay (49)	2012-2018	11,06	5,07	45,8%
Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Lay	Mareuil-sur-Lay-Dissais (85)	1969-2018	4,85	4,04	54,8%
	Autise	Saint-Hilaire-des-Loges (85)	1971-2018	1,85	0,717	38,7%
	Sèvre Niortaise	Azay-le-Brûlé (79)	1971-2018	3,60	2,52	70,1%
	Sèvre Niortaise	Niort (79)	1969-2018	9,36	6,62	70,7%
Vendée	Vendée	Pissotte (85)	1993-2018	1,61	0,69	43,0%
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	Saint-Mesmin (85)	1994-2018	2,45	1,73	70,5%
	Sèvre Nantaise	Tiffauges (85)	1968-2018	5,99	2,88	48,0%
Dronne	Lizonne	Saint-Séverin (16)	1985-2018	5,60	2,68	47,9%
	Dronne	Bonnes (16)	1970-2018	20,90	10,83	51,8%
	Tude	Médillac (16)	1969-2018	2,43	0,98	40,4%
	Dronne	Coutras (33)	2004-2018	26,10	13,00	49,8%
Charente amont	Bonnieure	Saint-Ciers-sur-Bonnieure (16)	1968-2018	1,57	0,54	34,1%
	Tardoire	Montbron (16)	1967-2018	5,94	2,86	48,2%
	Touvre	Gond-Pontouvre (16)	1980-2018	16,01	13,46	84,1%
	Charente	Vindelle (16)	1977-2018	28,70	10,41	36,3%
Charente moyenne	Charente	Jarnac (16)	1990-2018	41,80	31,35	75,0%
Charente aval	Né	Salles-d'Angles (16)	1969-2018	4,21	1,39	32,9%
	Seugne	Saint-Seurin-de-Palenne (17)	1968-2018	6,85	3,49	51,0%
	Charente	Chaniers (17)	2004-2018	58,80	34,07	57,9%
	Boutonne	Saint-Séverin-sur-Boutonne (17)	1969-2018	5,12	3,51	68,6%
Seudre	Seudre	Saint-André-de-Lidon (17)	1970-2018	1,14	0,49	42,7%

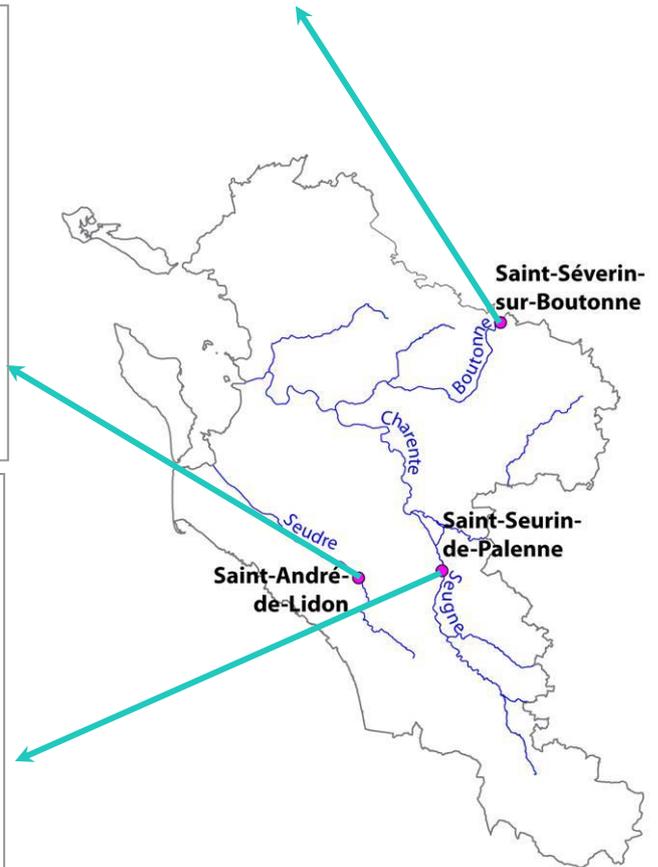
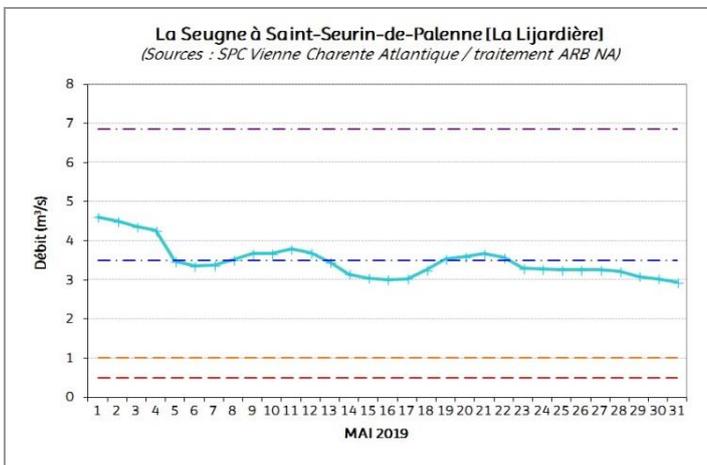
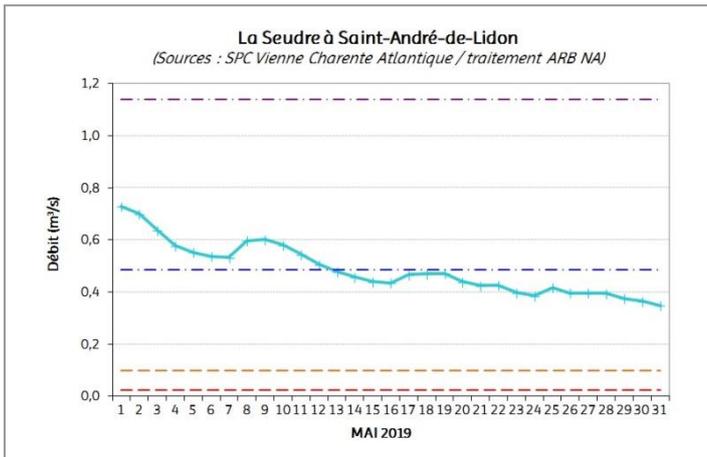
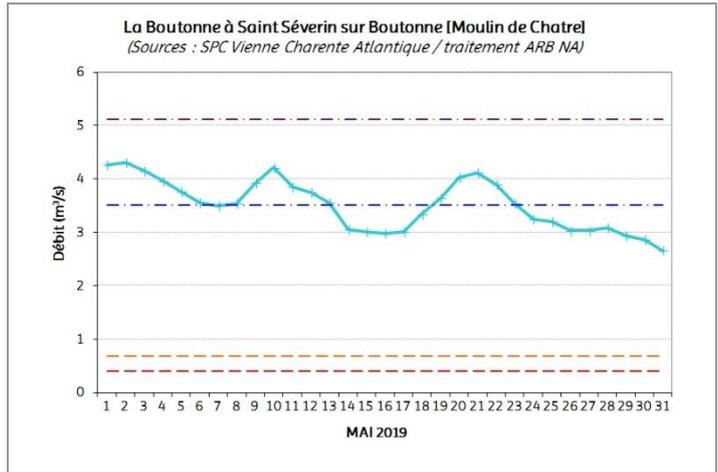
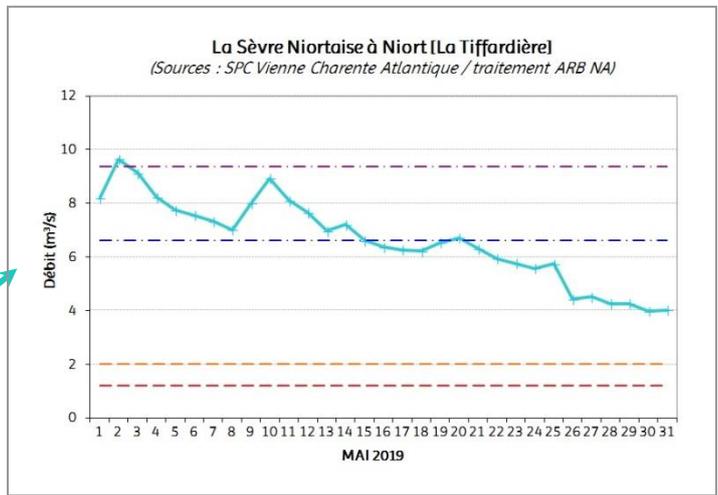
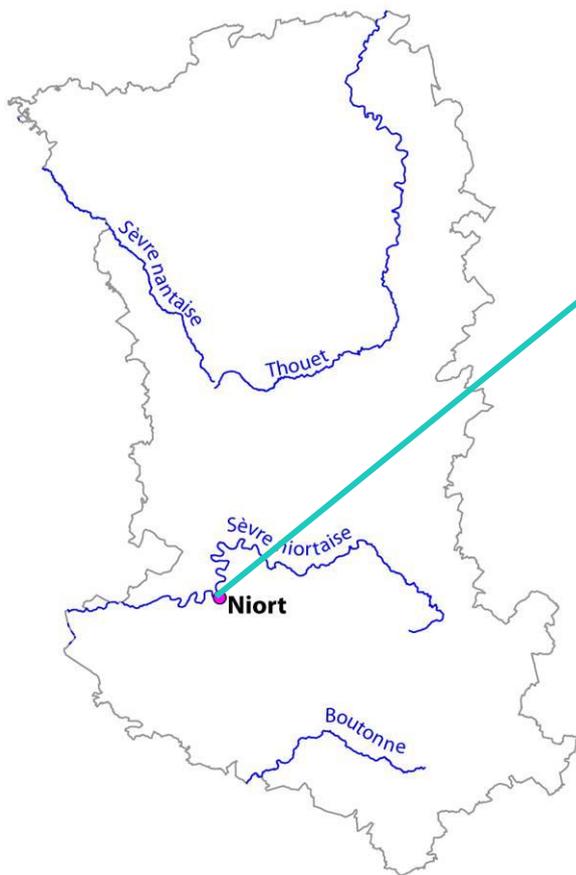
ND : données non disponibles ou nombre de valeurs trop faible pour avoir une moyenne représentative

* : valeurs de débit journalier manquantes (nombre de jours manquants)

/\ : données incertaines

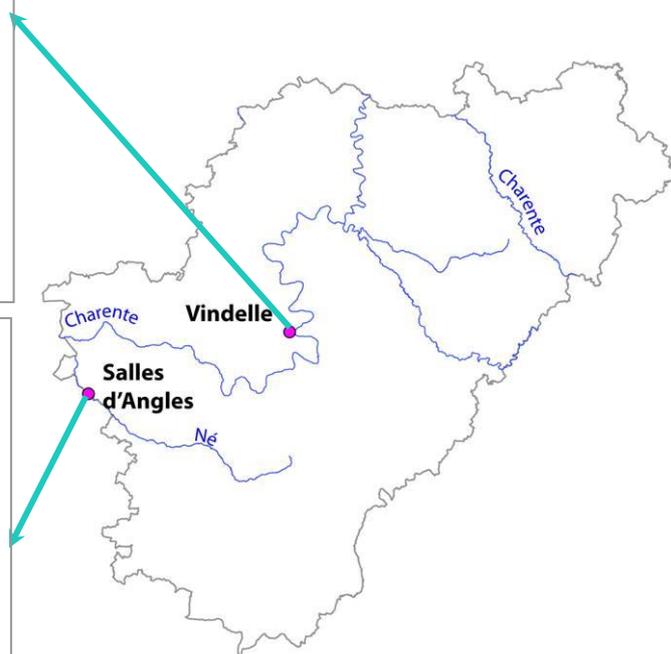
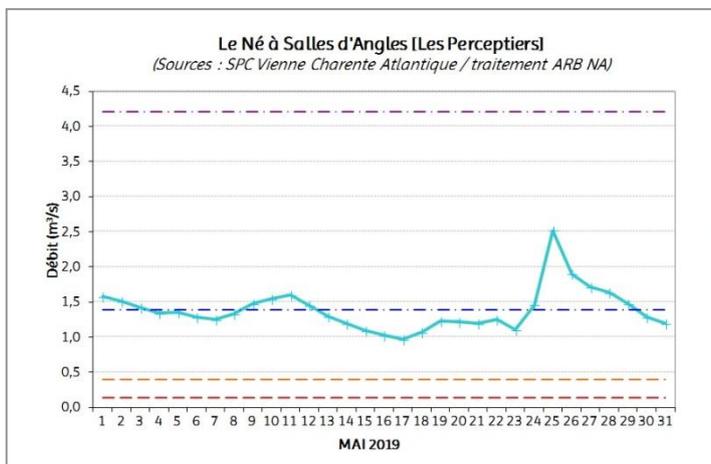
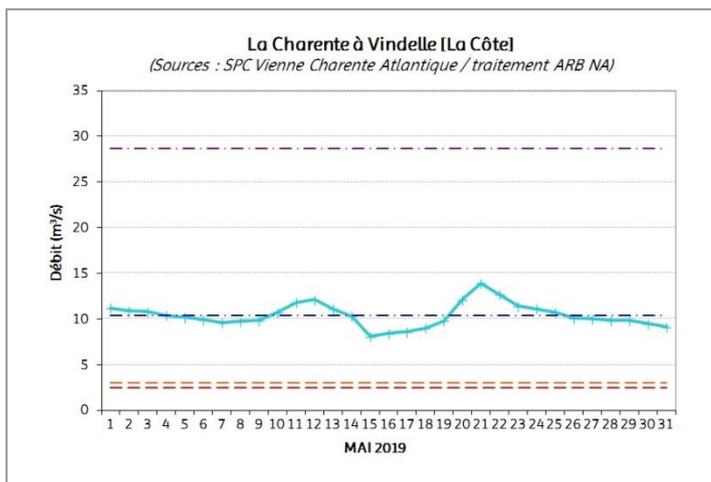
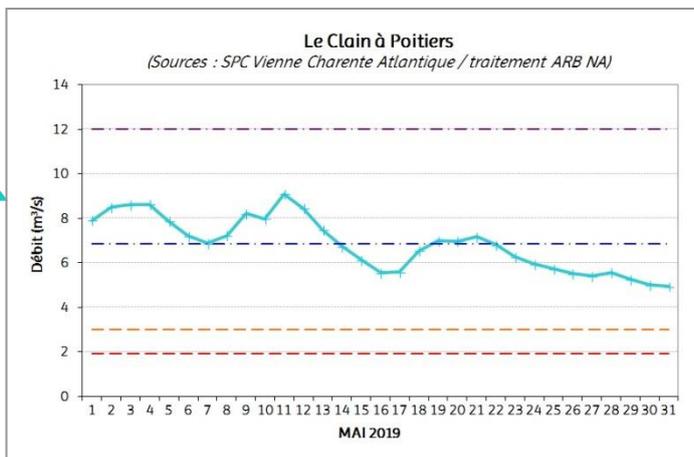
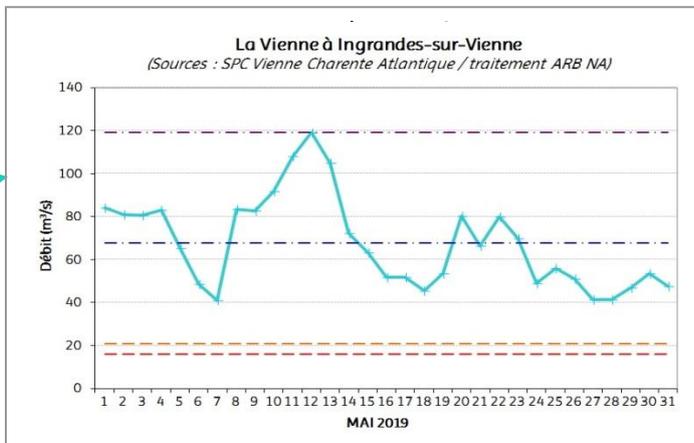
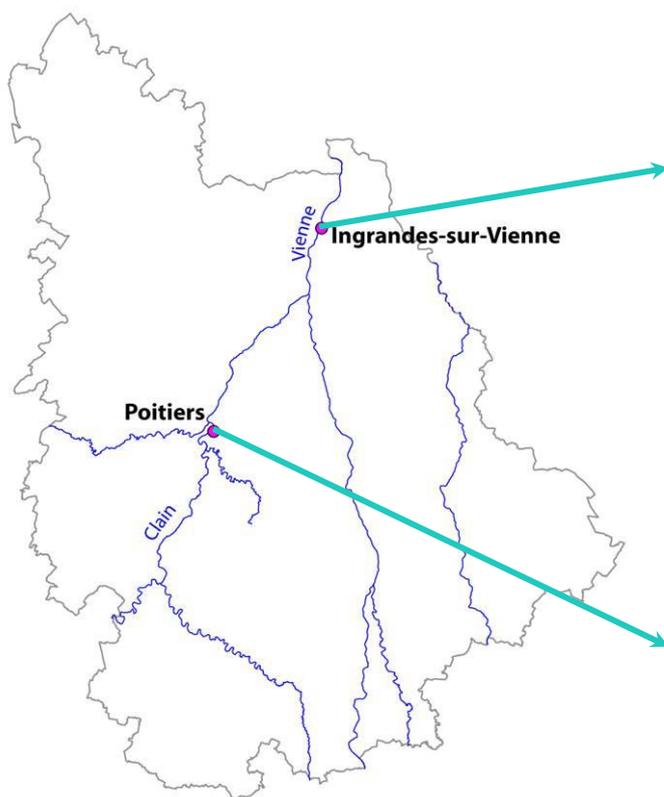
Légende : 0 à 20% 20 à 50% 50 à 90% 90 à 110% 110 à 150% > 150%

Tableau récapitulatif des débits moyens mensuels (mai 2019), interannuels et % du rapport entre les 2



Profils représentant les débits journaliers du mois, mesurés au niveau de différentes stations
 (Source : Service de Prédiction des Crues Vienne – Charente – Atlantique ; traitement : ARB NA)

- Légende :**
- +— Débit journalier
 - - - Moyenne mensuelle
 - - - Moyenne mensuelle interannuelle
 - - - Débit de Crise (DCR)
 - - - Débit d'Objectif Etiage (DOE)



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org/Le-suivi-des-debits.html

Suivez les débits quotidiennement



Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le **refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.**

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à $10 \text{ m}^3/\text{s}$. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « *l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à $10 \text{ m}^3/\text{s}$* ».

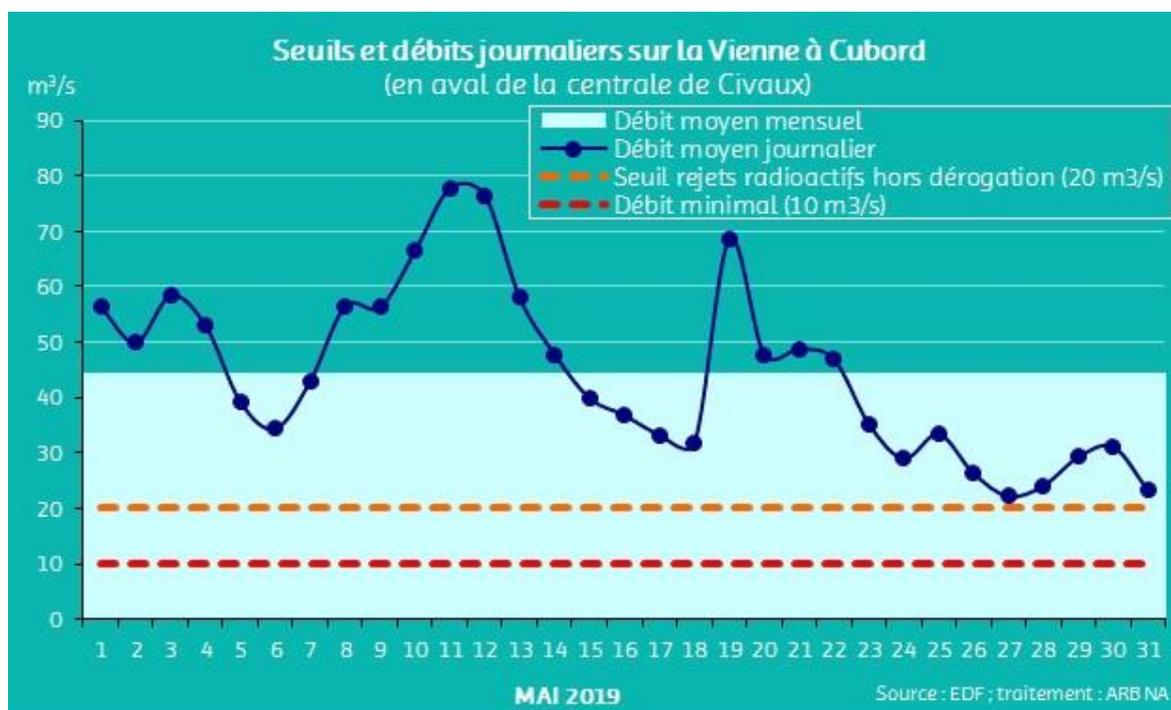
* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de $4 \text{ m}^3/\text{s}$, dont $2 \text{ m}^3/\text{s}$ sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont **autorisés** lorsque **le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et $400 \text{ m}^3/\text{s}$** . Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris **entre 20 et $27 \text{ m}^3/\text{s}$** , les rejets donnent lieu à une **information de l'ASN**. Un **régime dérogatoire** permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des **rejets entre 10 et $20 \text{ m}^3/\text{s}$** . Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord, station débitmétrique de référence = $23 \text{ m}^3/\text{s}$ (le 31/05)
- à Lussac-les-Châteaux = $41 \text{ m}^3/\text{s}$ (le 31/05)

Le **débit moyen journalier de la Vienne** a été systématiquement compris entre 20 et $400 \text{ m}^3/\text{s}$ courant mai, autorisant alors les rejets d'effluents radioactifs.



Pour en savoir plus ...

<https://www.edf.fr>

Consultez le site d'EDF « Surveillance et mesures, site de Civaux »



LES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente



En lien avec les faibles précipitations observées à l'automne 2018, le remplissage des 4 grands barrages-réservoirs n'a débuté que tardivement fin décembre avec d'importantes hausses générées ce mois-ci par les fortes pluies de fin d'année. Le remplissage s'est ensuite poursuivi progressivement jusqu'à fin mai.

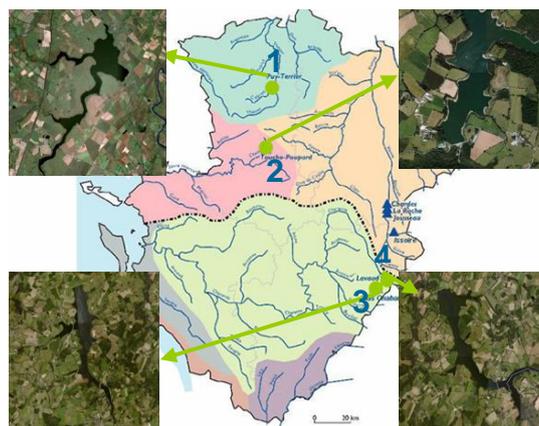
En ce début de la période d'étiage 2019, les deux grands barrages des Deux-Sèvres sont alors presque intégralement remplis (à 98% pour le Cébron-Puy Terrier et 99% pour celui de la Touche-Poupard) tandis que les taux de remplissage sont légèrement inférieurs en Charente (96% pour Mas Chaban et 88% pour Lavaud).

	Deux-Sèvres		Charente	
	Cébron-Puy Terrier (1)	Touche-Poupard (2)	Mas Chaban (3)	Lavaud (4)
Fin mai 2019	98%	99% (au 15/05)	96%	88%
Fin avril 2019	97%	99%	92%	85%
Fin mars 2019	97%	100%	89%	84%
Fin fev. 2019	88%	100%	75%	73%
Fin janv. 2019	87%	94%	56%	53%
Fin dec. 2018	81%	89%	46%(au 07/01)	44%(au 07/01)
Fin nov. 2018	50%	44%	16%	17%
Fin mai 2018	92%	100%	100%	100%
Fin avril 2018	96%	100%	100%	100%
Fin mars 2018	100%	100%	100%	100%
Fin fev. 2018	94%	100%	100%	100%
Fin janv. 2018	85%	94%	94%	95%
Fin dec. 2017	17%	33%	24%	20%
Fin nov. 2017	21%	32%	10%	10%
Capacité totale (en millions de m³)	11	15	14	10

Evolution du taux de remplissage des 4 grands barrages-réservoirs de Poitou-Charentes

Pour rappel, les réserves en eau de **Lavaud** et de **Mas Chaban** (situés sur le secteur amont de la Charente) sont **utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage**, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du **Cébron** (situé sur le Thouet) et de la **Touche Poupard** (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) **assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable**.



Source : Google Earth



Pour en savoir plus ...

<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL



L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : résultats des campagnes ONDE de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)



Les campagnes usuelles de mesures de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE) caractérisant les écoulements des cours d'eau ont repris pour ce **début d'étiage fin mai 2019**.

Pour rappel, dans le cadre du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages), des campagnes de suivi usuel ONDE ont lieu une fois par mois de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux. Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon 4 modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

N.B. À l'heure où ce bulletin est écrit, les données pour la Charente-Maritime ne sont pas disponibles.

La campagne ONDE de mai 2019 permet de constater qu'à l'échelle du Poitou-Charentes :

- la grande majorité des cours d'eau observés (82 %) présentent un « écoulement visible acceptable » (classe 1a),
- 15 % sont en « écoulement visible faible » (classe 1f),
- 0 % en « écoulement non visible » (classe 2),
- 3 % sont en « assec » (classe 3).

La situation est plutôt favorable pour un mois de mai en Poitou-Charentes, les indices ONDE restent proches de 10 dans les trois départements suivis. A noter tout de même que 7 stations sont déjà en situation « d'assec », (6 en Vienne et 1 en Charente), et que 23% des stations de la Vienne présentent un écoulement visible faible.

Tableau des résultats de la campagne ONDE de fin mai 2019

	Charente		Charente-M.		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"	75	94%	ND	ND	50	85%	69	71%	194	82%
stations classe 1f "écoulement visible faible"	4	5%	ND	ND	9	15%	22	23%	35	15%
stations classe 2 "écoulement non visible"	0	0%	ND	ND	0	0%	0	0%	0	0%
stations classe 3 "assec"	1	1%	ND	ND	0	0%	6	6%	7	3%
Total stations	80	100%	ND	ND	59	100%	97	100%	236	100%
Indice ONDE *	9,9		ND		10,0		9,4		9,7	

ND = non déterminé (données indisponibles en Charente-Maritime)

* Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.

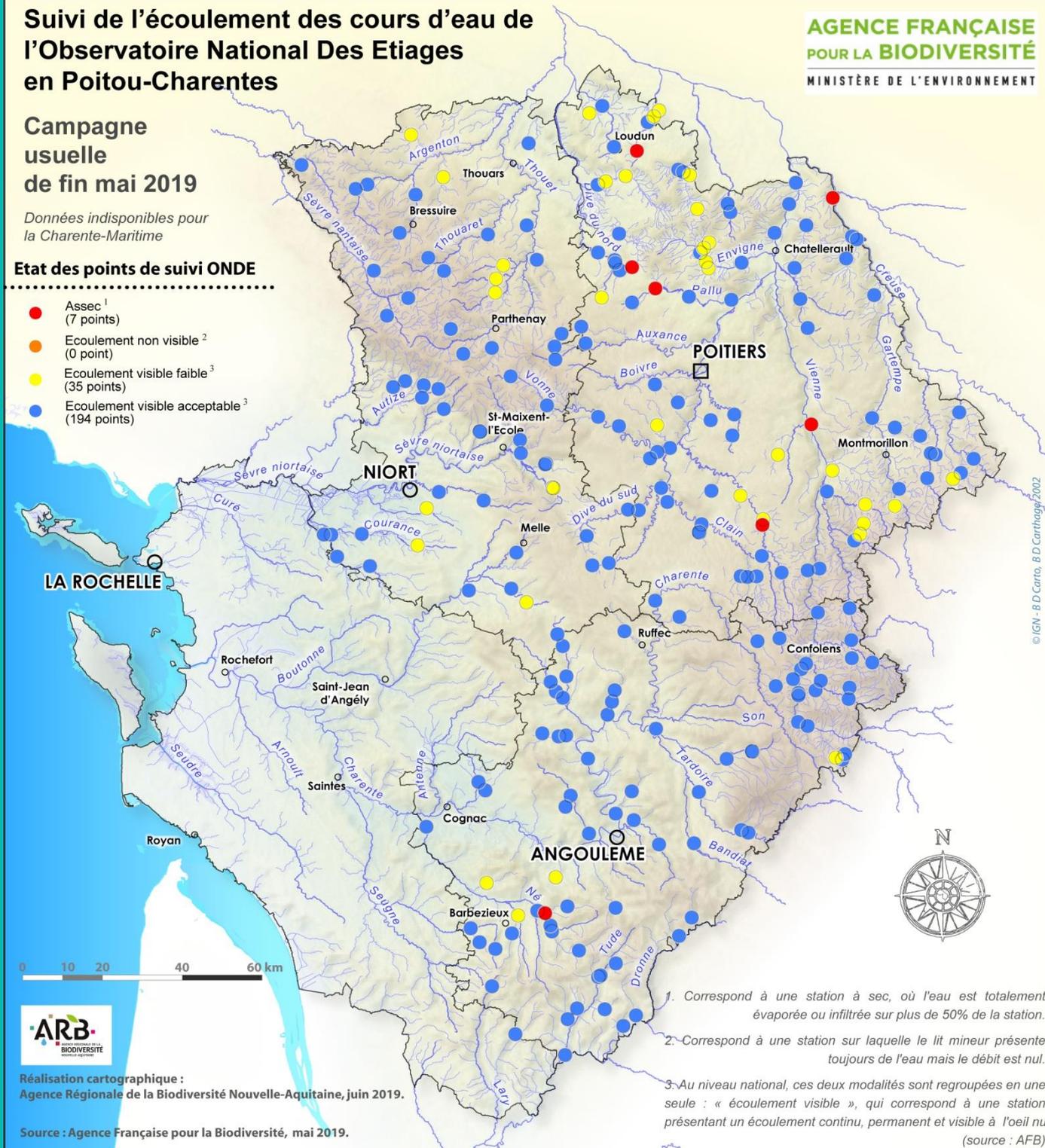
Suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National Des Etiages en Poitou-Charentes

Campagne usuelle de fin mai 2019

Données indisponibles pour la Charente-Maritime

Etat des points de suivi ONDE

- Assec¹ (7 points)
- Ecoulement non visible² (0 point)
- Ecoulement visible faible³ (35 points)
- Ecoulement visible acceptable³ (194 points)



1. Correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.
2. Correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul.
3. Au niveau national, ces deux modalités sont regroupées en une seule : « écoulement visible », qui correspond à une station présentant un écoulement continu, permanent et visible à l'oeil nu. (source : AFB)

Carte du suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National des Etiages en Poitou-Charentes – Campagne de fin mai 2019



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site du RPDE :

Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Sa quantité > Suivi des écoulements > Le suivi de l'AFB



LES MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

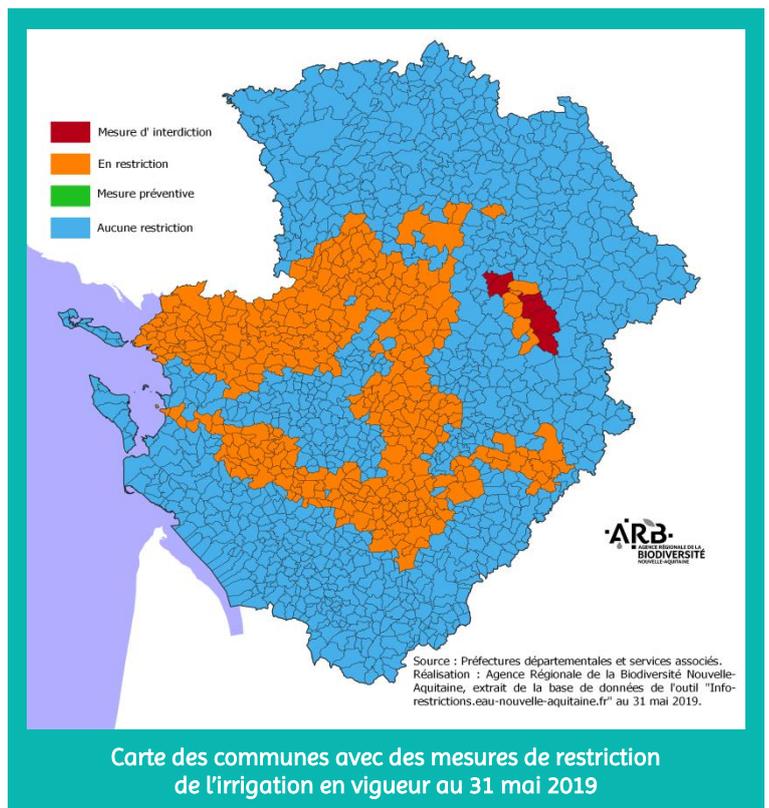
Après la phase de consultation du public, **les arrêtés cadre 2019** ont été signés par les préfets et **sont rentrés en application début avril**. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la **période pour laquelle les plans d'alerte sont valables**. Cette **durée d'application** est ensuite **subdivisée en deux périodes distinctes**. En effet, afin d'anticiper une dégradation des ressources, au sein de chaque bassin, une **gestion de printemps** (de début avril à mi-juin) est appliquée avec des seuils plus élevés que durant la gestion d'été. Cette gestion a pour objectif de, si besoin, **limiter la baisse significative des niveaux des ressources**, par la mise en place de **mesures suffisamment tôt** dans l'année.

Usage agricole

Les 1^{ères} mesures de restriction de l'irrigation prises courant avril se sont maintenues dans l'ensemble en mai et 5 nouvelles zones de gestion sont passées en alerte de printemps courant du mois. Ainsi, au **31 mai**, une **quinzaine de sous-bassins** sont soumis à restriction, et l'**interdiction totale des prélèvements en rivière** est encore en vigueur sur le sous-bassin de la Clouère.

Par ailleurs, le **remplissage des plans d'eau et des réserves à usage d'irrigation est interdit** (sauf exceptions et cas particuliers) **dans le département de la Vienne depuis les 17 avril dernier**.

>> Voir le détail des prises d'arrêtés concernant l'usage agricole dans le tableau page suivante.



Autres usages

Courant avril, les **manœuvres des vannes** et empellements des ouvrages de retenues pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau **ont été interdits sur les cours d'eau des départements de la Vienne, de la Charente** (à différentes dates selon les axes concernés), **et de la Charente-Maritime** (depuis le 22 avril sur le bassin du Curé et sur le reste du département à partir du 1^{er} mai).

Pour en savoir plus ...

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>

Site dédié aux mesures de restrictions et au suivi de la ressource sur sa commune

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine

L'accès à l'eau potable peut être affecté par des problèmes de manque d'eau ou des problèmes de qualité liés à des épisodes de sécheresses (pollution plus concentrée). A contrario, les afflux d'eau importants occasionnels peuvent générer des problèmes de turbidité (eau troublée par des particules en suspension).

A notre connaissance, aucune coupure d'alimentation en eau potable n'a été relevée ce mois-ci.

Pour tout savoir sur l'eau du robinet que vous consommez en Nouvelle-Aquitaine, consultez le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ (rubrique Votre santé > Environnement et santé > Eaux de consommation). Il donne accès à des informations pour mieux comprendre les enjeux de l'alimentation en eau potable ou savoir comment est gérée et distribuée l'eau du robinet en région. D'autre part, les résultats actualisés du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS sont accessibles sur le site du ministère chargé de la santé: www.eapotable.sante.gouv.fr



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Eau potable



Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Mai 2019



Ce document est consultable et téléchargeable dans son intégralité et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA

Rubrique : Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)

<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique

sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.

Rubrique : Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine

<http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

